

Travaux divers de menuiserie à exécuter sur le parc locatif et les établissements de Terres d'Armor Habitat - Lots 3, 4, 5

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026-0048-SB

Date limite de remise des plis

23/07/2026 à 12:00

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert

(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

TERRES D'ARMOR HABITAT

Direction de la Clientèle et des Territoires

Représentant : Jean-Denis MEGE Directeur Général

Adresse :

6, rue des Lys

22440 PLOUFRAGAN

Téléphone : 02.96.62.20.90

Courriel : service.marches@terresdarmorhabitat.bzh

Site internet : <https://terresdarmorhabitat.bzh/>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux divers de menuiserie à exécuter sur le parc locatif et les établissements de Terres d'Armor Habitat - Lots 3, 4, 5**

Travaux divers de menuiserie :










Lot n°3 : Logements - Agence Centre Bretagne

Lot n°4 : Logements - Agence Armor Argoat

Lot n°5 : Logements - Agence du Trégor

Code CPV	Libellé CPV
45421000-4	Travaux de menuiserie

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Travaux divers de menuiserie à exécuter sur le parc locatif et les établissements de Terres d'Armor Habitat - Lots 3, 4, 5
 Acheteur	TERRES D'ARMOR HABITAT
 Type de contrat	Accord-cadre mixte multi-attributaires de travaux
 Structure	3 lots
 Lieu d'exécution	Lot n°3 : Logements - Agence Centre Bretagne Lot n°4 : Logements - Agence Armor Argoat Lot n°5 : Logements - Agence du Trégor
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités de retard	Forfait de 50 €
 Variation des prix	Révisibles (formule), $0,15 + 0,85 \times (BT01(m) / BT01(o))$
 Nature des prix	Prix mixtes

■ Allotissement et structure de la consultation :

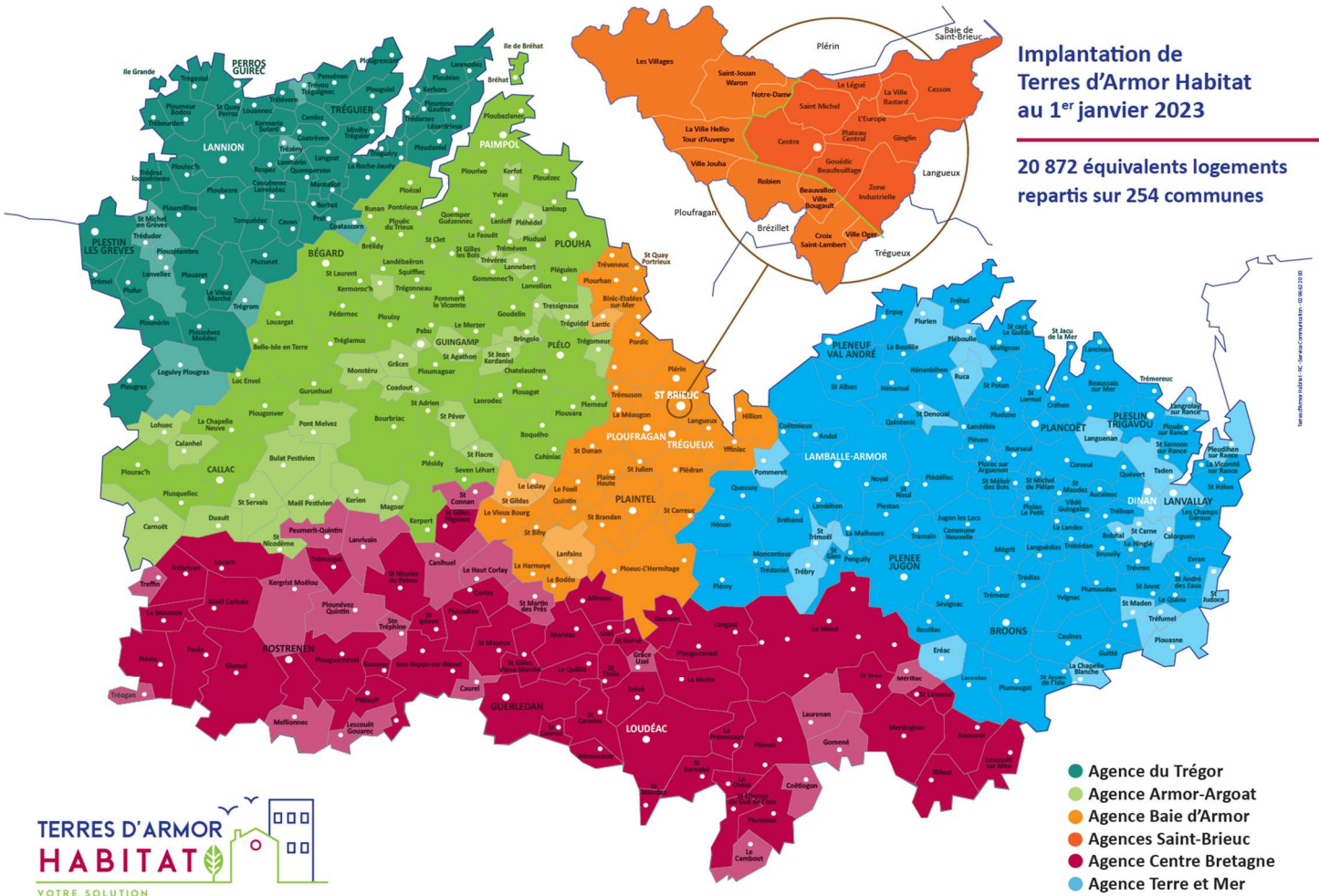
La consultation est décomposée en 3 lots :

Type	Objet, délai
Lot	Lot n°3 : Logements - Agence Centre Bretagne
Lot	Lot n°4 : Logements - Agence Armor Argoat
Lot	Lot n°5 : Logements - Agence du Trégor

Définitions :

Lot : Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation
 Période : Durée définie d'exécution du contrat reconductible

Pour les lots 3, 4 et 5 le découpage et la répartition des territoires se fait suivant la carte ci-dessous :



Le lot 1 – Agence Baie d'Armor/agence Saint-Brieuc, et lot 2 – Agence Terres et Mer ont déjà été pourvus lors de la précédente consultation.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Planning prévisionnel de la consultation* :



Publication de la consultation

Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat

Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs

Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles

Juin 2026

Juin 2026

Juillet 2026

Aout 2026



Classement des offres et attribution du contrat

Information des candidats non retenus

Signature et notification du contrat

Démarrage des prestations

Septembre 2026

Septembre 2026

Octobre 2026

Octobre 2026

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalys.bretagne.bzh>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Lettre de candidature (formulaire DC1)
- Déclaration du candidat (formulaire DC2)
- Règlement de consultation (RC)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) de chaque lot
- BPU de chaque lot
- DQE de chaque lot
- Cadre de mémoire technique pour chaque lot
- Fiches BAR pour chaque
- Fiches descriptive de chaque lot

Le Dossier de Consultation des Entreprises ne comporte pas l'Acte d'Engagement. Il sera signé uniquement avec l'attributaire du marché.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://marches.megalys.bretagne.bzh>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur **candidature**, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (formulaire DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1 disponible dans le dossier)</i>
Capacité économique et financière	
Déclaration du candidat (formulaire DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (formulaire DC2 disponible dans le dossier)</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Références Travaux	<i>Liste des travaux exécutés (3 dernières années), montant, époque, lieu d'exécution, maître d'ouvrage</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents dans des fichiers distincts sous format PDF (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf)

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
BPU (par lot)	<i>Bordereau de prix unitaires – Le bordereau de prix unitaires ne doit pas être modifié et doit être complété en totalité sous peine d'irrégularité</i>
DQE (par lot)	<i>Détail Quantitatif Estimatif - Le détail quantitatif estimatif ne doit pas être modifié et doit être complété en totalité sous peine d'irrégularité. Il s'agit d'un document non contractuel servant de base à l'analyse des offres. Il contient des quantités et doit donc obligatoirement correspondre aux prix unitaires du BPU du lot concerné.</i>
Cadre de mémoire technique	<i>Cadre de mémoire technique - Les candidats devront obligatoirement fournir le cadre de mémoire technique complété dans leur offre sous peine d'irrégularité. Toutes références à un mémoire ou document annexe devra être justifiées et devra expressément faire référence au numéro des pages concernées. A défaut les références ne seront pas prises en compte dans l'analyse. Pour les lots 3, 4 et 5, le nombre de page maximum est limité à 30 feuilles recto-verso. Les pages supplémentaires ne seront pas analysées.</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

TERRES D'ARMOR HABITAT
Service Achats Publics Responsables
6 rue des Lys
22440 PLOUFRAGAN
Contact : Mégalis Bretagne
Courriel : service.marches@terresdarmorhabitat.bzh

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Capacités financières	Capacités financières
2. Capacités professionnelles	Capacités professionnelles
3. Capacités techniques	Capacités techniques

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (60 %)	Le prix sera jugé au vu du DQE fourni par l'entreprise (DQE non contractuel). Méthode de notation : Note maximale x (montant de l'offre la moins-disante / montant de l'offre analysée)
2. Valeur technique (40 %)	Valeur technique
- Moyens matériels et humains affectés aux travaux (15 %)	Le candidat présentera les éléments suivantes, dédiés à la réalisation des prestations du contrat et notamment : - l'outillage, le matériel et l'équipement technique - les effectifs et l'encadrement : présentation d'un organigramme nominatif de l'entreprise, et des moyens alloués à l'exécution du marché.
- Pertinence de la méthodologie	Le candidat présentera les procédures mises en œuvre détaillant son

Critère et pondération	Descriptif
d'intervention (20 %)	intervention et notamment : - Installation de chantier - mise en place de protection - gestion de la propreté du chantier - gestion de la sécurité du chantier - gestion d'un chantier en site occupé - organisation de la prise de rendez-vous pour la planification de l'intervention - gestion des déchets - retour d'information au technicien ayant passé commande.
- Pertinence de la démarche environnementale (5 %)	L'entreprise détaillera son action au niveau de la protection de l'environnement et notamment : gestion des déchets de chantier, mise en place de filières de retraitement des déchets.

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**

Les critères sont notés : **Sur la pondération**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.

La note totale est notée : **Sur 100**.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Critères d'attribution des marchés subséquents :**

Les offres des marchés subséquents sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (90 %)	Méthode de notation : Note maximale x (montant de l'offre la moins-disante / montant de l'offre analysée)
2. Délai d'exécution (10 %)	Les délais devront être exprimés en jours ouvrés.

■ **Multi-attribution – lots 3, 4, 5 :**

Le contrat est attribué à plusieurs fournisseurs dans les conditions suivantes :

Sous réserve de disposer d'un nombre d'offres suffisant, le contrat sera attribué à 3 opérateurs économiques maximum, dont les offres sont les plus économiquement avantageuses et donc les mieux classées à l'issu de l'analyse des offres.

Les bons de commandes sont attribués selon un pourcentage affecté au montant maximum, de chaque lot, en fonction de l'ordre d'arrivé au classement des offres à l'issu de l'analyse de ces dernières.

Ainsi, si trois candidats sont titulaires d'un contrat :

- Le titulaire arrivé 1er au classement des offres se verra attribuer maximum 60% du montant maximum,
- Le titulaire arrivé 2nd au classement des offres se verra attribuer maximum 30% du montant maximum,
- Le titulaire arrivé 3ème au classement des offres se verra attribuer maximum 10% du montant maximum,

Si deux candidats sont titulaires d'un contrat :

- Le titulaire arrivé 1er au classement des offres se verra attribuer 60% du montant maximum
- Le titulaire arrivé 2nd au classement des offres se verra attribuer 40% du montant maximum

Si un seul candidat est titulaire du contrat :

- Le titulaire classé 1er se verra attribuer 100% du montant maximum

En cas de non intervention d'un titulaire, le bon de commande peut être attribué au titulaire suivant, sur décision de l'acheteur. En cas de refus d'intervention, une pénalité sera appliquée.

Lorsque l'engagement maximum d'un titulaire est atteint, celui-ci ne peut plus se voir attribuer les commandes suivantes, lesquelles sont alors attribuées aux titulaires classés immédiatement après, selon les modalités définies ci-avant, dans la limite de leur engagement maximum respectif.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement signé
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance professionnelle en cours de validité
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFiP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (de moins de 12 mois)
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (Pro BTP, CI BTP, CNETP, MSA...), de moins de 6 mois
Pouvoir de signature	Preuve de la capacité du signataire à engager l'entreprise (délégation de signature...)
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
RIB	RIB

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 9 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://marches.megalix.bretagne.bzh>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : service.marches@terresdarmorhabitat.bzh

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
3, Contour de la Motte
CS 44416
35044 Rennes
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02 99 63 56 84
Site internet : rennes.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@terresdarmorhabitat.bzh ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)